

# ANGLARDS DE SALERS

## Séance du 01 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le un du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 22 août 2023, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

### Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Madame Nadine FAUCHER, Monsieur Alain DEFLISQUE, Monsieur Sébastien SIMON, Madame Brenda WALTER, Madame Sandrine CHAZOULE, Monsieur Daniel TREMEE

Absents excusés : Monsieur Thomas FAGEOLE

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2023**

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant la parole à Brenda afin qu'elle présente le travail effectué pour la création du site de la commune et présenté ce dernier avant qu'il ne soit réellement actif et que les membres du Conseil puissent apporter des modifications si besoin

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire rappelle l'obligation de la mise en conformité du RGPD et propose la Souscription à la prestation de service « Mise en conformité du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) proposée par Cantal Ingénieries & Territoires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire communique le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Salers concernant le transfert de la compétence Accueil Collectif de Mineurs

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire informe de la nécessité de nommer un suppléant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité désignent Monsieur François DESCOEUR, Maire, Suppléant de Monsieur Bernard VEYSSIERE pour représenter la commune d'Anglards-de-Salers pour la CLECT

- Monsieur le Maire informe que l'aide forfaitaire pour accompagner les jeunes à préparer leur avenir ayant réussi leurs examens est renouvelée avec les mêmes montant

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire propose de racheter l'immeuble cadastré BT71 de 143 m<sup>2</sup> destinée au patrimoine communal acheté par l'EPF Auvergne.

Le prix de cession hors tva s'élève à 16 130.64 € auquel s'ajoutent des frais de portage pour 144.45 € dont le calcul a été arrêté au 31 mars 2024. La tva sur marge est égale à 222.40 € (dont 44.48 € sur les frais de portage) soit un total toutes taxes comprises de 16 497.49 €.

La commune aura réglé à l'EPF Auvergne 4 818.04 € au titre des participations (2023 incluse). Le restant dû est de 11 679.45 € TTC

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux. Il est proposé de désigner Madame Chloé MAISONNEUVE, avocat pour exercer cette mission. Elle sera rémunérée par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre, cette indemnité sera versée par la commune

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- Après avoir entendu le bilan de la mise à disposition le Conseil Municipal approuve la modification simplifiée n°4 du PLU et indique que le dossier de Modification simplifiée n°4 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et affichage de la délibération durant un mois

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-dessous :

Diminution sur 2183-41 augmentation sur le 202 pour 2.500 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Il a également été évoqué :

- Cimetière de Maleprade
- Cimetière Anglards-de-Salers Réunion Commission
- Rentré scolaire

- Aire naturelle réflexion (Boîte à idée)
- Comice laitier à Anglards-de-Salers (Août)

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30